



# RAPPEL

RÉGULARISATION DE VOTRE SITUATION  
VIS-À-VIS DU GERS,  
DES GERSEUSES ET DES GERSEUX

## VOTRE CONTACT

### PAR COURRIER

Conseil départemental du Gers  
Hôtel du Département  
81 Route de Pessan  
32000 Auch

### EMMANUEL MACRON

PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE  
PALAIS DE L'ÉLYSÉE  
55 RUE DU FAUBOURG SAINT-HONORÉ  
75008 PARIS

## VOS INFORMATIONS

La situation est profondément injuste et totalement déconnectée de la réalité des territoires. Les Départements, comme celui du Gers, ne disposent plus de la capacité de lever l'impôt. Nous dépendons entièrement des dotations de l'État, qui elles, n'ont pas évolué depuis plus de dix ans. Depuis plusieurs années, un ruissèlement de difficultés s'est abattu sur les Départements, en raison des non-compensations par l'État des allocations de portées nationales et de nombreuses mesures imposées par les Gouvernements successifs sans concertation, auxquelles s'ajoutent les potentiels prélèvements envisagés dans le projet de loi de finances 2025. Pour ces raisons, en 2025, ce sont 43,1 millions d'euros qui manqueront au Département du Gers pour équilibrer son budget.

## Vos factures impayées de 2024

Non-Compensation du Revenu de  
Solidarité Active (RSA) **15,3 M€**

Non-Compensation de la Prestation  
Compensatoire du Handicap (PCH) **7,8 M€**

Non-Compensation de l'Aide  
Personnalisée d'Autonomie (APA) **14,3 M€**

Mesures imposées par l'État  
Prime Ségur, Point d'indice, RSA, SMIC,  
CNRACL, GVT, etc ... **4,7 M€**

Non-Compensation par la TVA du  
foncier bâti et de la CVAE **1 M€**

**Total Général : 43,1 M€**

Le non-paiement de ce règlement partiel peut exposer à des sanctions.